



# Le résumé d'évaluation



Bureau  
International  
Du Travail

Unité  
D'Évaluation

## *Gestion des débris en appui au retour au foyer des populations affectées par le tremblement de terre dans les quartiers de Port-au-Prince, Débris 1 et 2 – Évaluation finale*

### Faits rapides

|                                     |                                                |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Pays:</b>                        | Haïti                                          |
| <b>Evaluation finale:</b>           | Mai 2013                                       |
| <b>Mode d'évaluation:</b>           | Indépendant                                    |
| <b>Domaine technique:</b>           | Création d'emploi                              |
| <b>Bureau administratif,</b>        | ILO/CRISIS                                     |
| <b>Responsable de l'évaluation:</b> | Sergio A. IRIARTE QUEZADA                      |
| <b>Nom de l'évaluateur:</b>         | René GROJEAN                                   |
| <b>Début des projets:</b>           | 1 mars 2011                                    |
| <b>Fin des projets:</b>             | 30 juin 2013                                   |
| <b>Code du projet:</b>              | HAI/10/50/UND ET<br>HAI/11/50/UND              |
| <b>Donateur et budget:</b>          | Multi Donor Trust Fund-<br>UNDP, USD 5,240,550 |

### Contexte

#### Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

Le Projet "Gestion des débris" s'inscrit dans le cadre d'une intervention conjointe de trois agences du système des Nations Unies (PNUD, ONU-HABITAT et BIT) pour la mise en œuvre de deux projets « Débris 1 » et « Débris 2 » suite au tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010.

Le PNUD, chef de file et coordonnateur de ce programme avait comme mandat la démolition des maisons non récupérables et la gestion des débris de six quartiers de Port-au-Prince. ONU-HABITAT était en charge de la mobilisation sociale des communautés pour l'élaboration participative de plans urbains de reconstruction dans les quartiers retenus. Pour sa part, le BIT avait pour fonction la création d'emplois grâce au

recyclage des débris et la relance de l'économie locale par la création et l'encadrement de petites et micro entreprises.

La réorientation de la stratégie d'intervention des deux projets BIT par l'équipe BIT s'explique par : i) l'insuffisance de références techniques sur le recyclage des débris dans une situation de catastrophe naturelle, ii) le choix inapproprié des équipements (concasseurs manuels) pour soutenir la création de petites unités de production de matériaux de construction, iii) la décision des autorités nationales d'interdire l'utilisation des produits recyclés comme matériaux structurels pour la reconstruction des quartiers.

La contractualisation des activités de recyclage et de formation à 4 ONG partenaires, fortement implantés dans les 5 quartiers d'intervention a permis à l'équipe BIT de recentrer son action sur l'organisation, la coordination et la systématisation des différentes activités.

#### Situation actuelle du projet

Les prêts de micro-finance pour le développement des AGR dans les quartiers ont débuté en février 2013 et concernent principalement le développement du petit commerce (transformation agro-alimentaire, plats cuisinés, etc.) Ils vont faciliter une relance du tissu économique du fait que beaucoup de femmes avaient perdu leurs outils de travail (ustensiles et stocks) au cours du séisme.

L'amélioration des conditions de vie des populations devient progressivement une réalité même s'il est actuellement difficile de la chiffrer en l'absence d'une base de référence des revenus de bénéficiaires vivant d'activités informelles et dont 40 % étaient antérieurement au chômage. Les revenus distribués par les unités de production au niveau des ateliers ont été généralement supérieurs au salaire minimum, du fait de l'adoption d'un mode de rétribution au rendement.

Les revenus engendrés par l'appui aux AGR, les travaux d'aménagement (pavage de certaines ruelles, marchés et places publiques) contribuent également à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Cette dynamique positive et constructive dans ces zones souvent marginales où les services de base sont absents (eau, assainissement, électricité) a permis de désamorcer un climat de violence à travers ces opportunités de création d'emplois pour les jeunes.

### **But, portée et destinataire de l'évaluation**

**Mandat de l'évaluation :** Conformément à la politique d'évaluation du BIT, ce projet dont le budget (5.240.550 USD) dépasse 1.000.000 USD, doit faire l'objet d'une évaluation indépendante finale.

**Objectifs:** l'Evaluation indépendante à mi-parcours doit permettre (i) de mesurer le degré d'atteinte des résultats du projet, d'apprécier la réalisation des activités prévues et l'emploi des financements; (2) de faire des recommandations afin d'améliorer l'efficacité du projet du point de vue de ses activités et résultats, de sa gestion ainsi que sa capacité à atteindre les objectifs visés.

**Champ de l'évaluation:** l'Evaluation couvre la période qui s'étend du lancement du projet Débris 1 en mars 2011 jusqu'au mois de mai 2013 pour Débris 2, elle concerne l'ensemble des projets (siège du BIT et terrain).

**Les principaux clients de l'évaluation** sont le Conseiller Technique Principal (CTP) et l'équipe en charge du projet, le donateur, EVAL, le Secteur Emploi du BIT, PARDEV, les Bureaux de terrain qui couvrent l'intervention et le responsable de l'évaluation.

Les termes de référence précisent que les mandants tripartites de l'OIT du pays bénéficiaire sont, à la fois, les clients et les destinataires finaux de l'évaluation.

### **Méthodologie de l'évaluation**

La durée totale de la mission a été de 31 jours travaillés au cours de la période du 25 février au 09 avril 2013. Le plan et le calendrier de travail se sont articulés autour des principales périodes suivantes :

- i) consultation de la documentation et présentation du rapport initial,
- ii) rencontres de travail au siège du BIT à Genève,
- iii) visite des réalisations sur le terrain en Haïti,
- iv) analyse de la documentation,
- v) rédaction de la version provisoire et de la version finale pour le solde.

### **Principaux Résultats et Conclusions**

Les indicateurs de réalisation des activités des deux projets ont été atteints, à l'exception du nombre d'unités à créer en D1.

Le programme de renforcement des compétences des travailleurs, des futurs entrepreneurs et des bénéficiaires d'activités génératrices de revenus (AGR) a bénéficié à un total de 896 personnes en D2 (800 prévus) dont 454 pour les apprentissages techniques dans les ateliers. Les formations en gestion ont bénéficié à 442 personnes dont 354 pour la formation en gestion de base (module CLE : "Comprendre l'Entreprise") qui est plus particulièrement dispensée à destination des personnes désireuses de développer ou renforcer des AGR.

Les femmes ont été incitées à participer à l'ensemble des activités mais le quota visé de 40 % n'a pas été atteint. Sur l'ensemble des deux projets, les formations ont bénéficié à 331 femmes (23 % du total) dont 8,4 % pour les apprentissages techniques dans le recyclage, 13,1 % pour les formations en gestion et 1,5 % en qualité de formation de formatrices.

Le nombre de petites unités de production de matériaux de construction est de 57 (23/D1 et 34/D2) et correspond à l'enveloppe unitaire maximum de 7 000 \$ E.U. de la composante micro finance permettant de soutenir l'installation de ces petites entreprises dans les quartiers. L'allocation des prêts (400 000 \$ E.U.) est en cours (mai 2013). La probabilité d'un développement progressif de ces unités de production est importante du fait des marges élevées sur la production de matériaux de construction et d'un recentrage attendu des productions vers la forte demande des matériaux de construction structurels (parpaings).

### **Recommandations et Leçons Apprises**

#### **Principales recommandations et suivi**

*Les recommandations à destination d'une amélioration souhaitable de la collaboration entre les agences des Nations Unies concernent :*

- La nécessité de présenter une analyse approfondie des modalités et des attentes de cette coopération au moment de la formulation du document de projet.
- L'organisation sur une base volontaire (ou précisée dans le document de projet) de la conduite d'au moins une mission indépendante conjointe d'évaluation des processus et des réalisations.

*Les recommandations relatives à la gestion interne des deux projets BIT concernent :*

- La nécessité d'une décentralisation de la gestion administrative et financière sur le lieu des projets, de manière à ce que l'équipe ait une capacité décisionnelle réactive aussi bien pour la gestion quotidienne des activités que dans ses rapports avec les deux autres agences onusiennes.
- Le renforcement de l'encadrement technique des projets, de manière à apporter un soutien au CTP qui a eu la charge à un moment donné de gérer pas moins de 4 projets liés à des aspects techniques de

la reconstruction. Il serait souhaitable d'affecter des appuis additionnels (un ou deux spécialistes nationaux ou internationaux) en délégation de responsabilité des différents projets sous l'autorité du CTP.

- La mise en place d'un suivi des mesures d'impact des réalisations à travers un système de suivi "sentinelle" permettant d'apprécier les évolutions observées dans l'amélioration des conditions de vie (nature et durée des emplois, variation des revenus, etc.).
- L'intérêt de conduire un suivi ex-post de ce programme (une année après la clôture du projet), de manière à apprécier le niveau et la qualité de fonctionnement des unités artisanales, le nombre d'emplois stabilisés, la masse salariale distribuée, l'appropriation du travail décent, etc.).
- La poursuite et l'approfondissement de la concertation et de l'appui des unités spécialisées du siège de Genève en fonction des besoins spécifiques du projet. Les projets doivent rester centrés sur la conduite de leurs activités et confier les acquis obtenus, comme par exemple l'institutionnalisation des cursus de formation, aux unités concernées du BIT.
- La valorisation des nombreux enseignements rédigés par l'équipe BIT dans le document de capitalisation intitulé "Relancer l'emploi à travers le processus de reconstruction en Haïti", de manière à produire un guide technique généraliste de référence sur le traitement et la valorisation des déchets.

*Les recommandations relatives aux modalités d'installation et de suivi des unités artisanales de production concernent :*

- L'établissement avec les autorités municipales locales (CASEC) de pépinières artisanales sur la réserve foncière communale.
- L'aménagement expérimental de plusieurs portions de berges de ravines (canalisation) afin de récupérer des parcelles communales affectées exclusivement à l'installation d'unités artisanales pour les jeunes des quartiers.
- L'encouragement à des regroupements d'unités artisanales de production, de manière à mutualiser les équipements et le cas échéant, toute ou partie des commandes.
- La définition concertée entre le Centre de Service à l'Entreprise (CSE) et les néo entrepreneurs de modalités pratiques (associatives et/ou privées) pour un suivi des unités productives sur une base trimestrielle pendant la première année d'installation.

### **Leçons importantes apprises**

- Choix des équipements : les apprentissages doivent être réalisés avec les machines que les entrepreneurs connaissent (disponibles sur le marché local) et qu'ils peuvent entretenir facilement.
- Recherche d'emplacement pour les ateliers : privilégier les solutions gratuites du type "gagnant-gagnant" (déblaiement des déchets en échange du droit d'installation de l'atelier). Privilégier le système de l'affermage (location de 6 mois) à la location mensuelle.
- Concertation sur l'implantation des petites entreprises : Les ONG (locales ou internationales) et les élus des quartiers (CASEC) sont des alliés importants pour la sensibilisation et la coordination avec la population.
- Mise en place du processus de recyclage :
  - L'équipement des unités productives avec des machines de petite taille est plus en adéquation avec la nature des formations dispensées et la recherche d'une autonomie maîtrisée par les néo entrepreneurs.
  - La clôture des ateliers est nécessaire pour éviter les vols, limiter les emplois "fantômes" et les intrusions extérieures. Les dispositifs de sécurité doivent être renforcés la nuit.
  - L'installation de ventilateurs sur les sites peu aérés est souhaitable afin de réduire les désagréments liés à la poussière et au monoxyde de carbone dégagé par les machines.
  - Les contrôles de qualité des produits recyclés par le laboratoire national du MTPTC doivent être réalisés selon une fréquence régulière.
  - Le port de casques et de maillots de couleurs différentes permet de différencier les équipes en fonction de la nature des tâches effectuées.